



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 07 novembre 2023, une enquête publique de 31 jours consécutifs, **du lundi 27 novembre 2023 à 09h00 au mercredi 27 décembre 2023 à 12h00 (clôture de l'enquête)**, sera ouverte à la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB), préalable à la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Beuvron dans le cadre d'un contrat territorial faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), d'une Autorisation Environnementale et d'une Autorisation Spéciale pour travaux dans un site classé, sur le territoire des communes suivantes :

Loir-et-Cher : Bracieux, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chambord, Chitenay, Le Controis-en-Sologne, Cour-Cheverny, Courmemin, Crouy-sur-Cosson, Fresnes, Huisseau-sur-Cosson, Lamotte-Beuvron, Monthou-sur-Bièvre, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Neuvy, Saint-Gervais-la-Forêt, Thoury, Vineuil et Vouzon.

Loiret : Cerdon, La Ferté-Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely, Vannes-sur-Cosson et Vienne-en-Val.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Bracieux (41) et de La Ferté-Saint-Aubin (45), où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres ouverts à cet effet en mairies.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD, Secrétaire Général de la DDT en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siègera en mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **Lundi 27 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Bracieux**
- **Mercredi 06 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 - mairie de La Ferté-Saint-Aubin**
- **Vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 - mairie de La Ferté-Saint-Aubin**
- **Mercredi 27 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Bracieux (clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin ;
- adressées par courriel à : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr ;
- adressées par voie postale à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher - Service eau et biodiversité - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur : 31 Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher : ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Bracieux et de La Ferté-Saint-Aubin ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service eau et biodiversité) et sur les différents sites internet des services de l'Etat du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.